

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 21/12/2022
et publié ou notifié
le 21/12/2022

COMMUNE D'AISSY SUR ARMANCON

Séance ordinaire du 20 décembre 2022

Date de la convocation: 13/12/2022

Membres en exercice : 11 *L'an deux mille vingt-deux et le vingt décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT*

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Thérèse BURGRAF, Olivier MURAT, Olivier CADART, Aymeric FOURRIER, Alain PLANTAROSE, Angélique LETORT, Maude GUYOTOT, Marie-France MURAT, Sofie AUBLIN, Roland BURGRAF, Chantal BESANÇON

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Angélique LETORT

Objet: Vote de crédits supplémentaires - aisy_armancon - 2022_63

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
739221	FNGIR	135.00	
615231	Entretien, réparations voiries	-135.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à AISSY SUR ARMANCON, les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance.

A. Letort.

Le Maire,
Olivier MURAT

